



Comment se séparer d'un associé absent, inactif qui détient 50% d

Par Whell

Bonjour,

Je suis un jeune entrepreneur qui a créé une SARL de travaux bâtiment avec un partenaire dont chacun détient 50% des parts. Au départ tout marchait bien jusqu'au mois de septembre 2022 que mon partenaire m'a complètement abandonné seul avec les charges d'une entreprise encore embryonnaires. Il mène ses activités seul. Il ne passe plus à la structure, aucun appel, plus rien. Après plusieurs relançant dans l'optique de le ramener, je suis découragé, et veux mettre fin à notre partenariat.

Je ne souhaite pas perdre cette société car elle représente un espoir pour moi, et en plus, je y ai mis plus de moyens que mon associé.

- est il possible qu'il me cede ces parts et j'assume toutes les dettes et charges de la société.
- Plus qu'il veuille me perdre le temps, qu'est ce que je peux faire pour accélérer le divorce et me relancer.

Je rappelle que l'entreprise est encore jeune, à peine 2ans d'Age et ne couvre pas encore ses charges.

Merci